

Feux de forêt – Bilan des communications

Communiqués de presse :

2 juin : Partage du communiqué de presse du Service des incendies de La Sarre

3 juin : Interdiction d'aller en forêt

4 juin : Déclaration de l'état d'urgence à Normétal

5 juin : État d'urgence décrété à Saint-Lambert

6 juin : Communiqué de presse : La municipalité de La Reine décrète l'état d'urgence

7 juin : Les médias invités à éviter les secteurs désignés

9 juin : Invitation aux médias pour une conférence de presse

10 juin : Conférence de presse : État de la situation

11 juin : Tourisme Abitibi-Ouest fait le point

12 juin : Séance d'information pour les citoyens de Saint-Lambert

12 juin : Séance d'information pour les citoyens de Normétal

13 juin : Dégradation de la qualité de l'air

13 juin : Réintégration des citoyens de Saint-Lambert

13 juin : Retour à la normale pour la MRC d'Abitibi-Ouest et la Ville de La Sarre

23 juin : État de la situation

Messages radiophoniques

7 juin

Mise en ondes de 100 messages de 15 secondes sur les ondes de O Abitibi et WOW FM, durée de 7 jours.

Texte :

Considérant les risques d'incendie élevés, la MRC d'Abitibi-Ouest informe sa population qu'il est strictement interdit d'allumer des feux d'artifice ou tout type de feu à ciel ouvert sur son territoire et ce, même dans des installations conformes avec pare-étincelles.

Cette interdiction est en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Merci de votre collaboration.

22 juin

Diffusion de 100 messages de 15 secondes sur les ondes de O Abitibi et WOW FM, durée de 7 jours.

Texte :

Considérant les risques d'incendie élevés, la MRC d'Abitibi-Ouest informe sa population qu'il est strictement interdit d'allumer des feux d'artifice ou tout type de feu à ciel ouvert sur son territoire et ce, même dans des installations conformes avec pare-étincelles.

Cette interdiction est en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Merci de votre collaboration.

Publications Facebook

2 juin :

||| Prévention des incendies ||| 🔥🌳🌲

Considérant qu'il y a présentement 117 feux de forêt actifs au Québec, l'équipe de prévention des incendies de la MRC d'Abitibi-Ouest, à l'instar de la [Ville de La Sarre](#), demande à la population d'**éviter tout allumage de feu, même dans des installations conformes.**

Rappelons que l'utilisation de feux d'artifice est toujours interdite jusqu'à nouvel ordre. Merci de votre collaboration



Source: SOPFEU

[||| Prévention des incendies ||| 🗣️👤🌲... - MRC d'Abitibi-Ouest | Facebook](#)



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

La situation des feux de forêt évolue rapidement au Québec : La Ville de La Sarre appelle la population à respecter strictement les interdictions en vigueur.

La Sarre, le 2 juin 2023 – Le service de prévention des incendies de la Ville de La Sarre suit de près l'évolution de la situation des feux de forêt en Abitibi-Témiscamingue. Face à cette situation imprévisible, il est primordial d'encourager la population à restreindre ses activités en forêt et nous sollicitons la collaboration de tous les citoyens afin d'éviter tout allumage de feu, même dans des installations conformes. De plus, il est strictement interdit d'utiliser des feux d'artifice. Ces interdictions resteront en vigueur tant que l'indice de risque d'incendie n'aura pas diminué.

Depuis le 28 mai, la province fait face à des conditions propices aux incendies de forêt, avec des températures élevées, un manque de précipitations et des conditions sèches sur l'ensemble du territoire. Luc Goudreau, directeur de la prévention des incendies et de la sécurité civile, tient à sensibiliser la population au fait que les risques sont également élevés dans notre municipalité. Deux incendies sont en activités en Abitibi-Ouest.

Chaque année, environ 370 incendies de forêt sont causés par des activités humaines telles que la combustion de déchets, la conduite de véhicules tout-terrain, l'utilisation de produits du tabac, les feux de camp, l'élimination des cendres et les feux d'artifice. Nous souhaitons rappeler à la population qu'en cette période où les risques d'incendie sont extrêmement élevés dans l'ensemble du Québec, il est essentiel de faire preuve d'une extrême prudence pour éviter toute propagation incontrôlée du feu. La collaboration de tous les utilisateurs et utilisatrices des espaces forestiers est plus que jamais indispensable pour protéger nos forêts et assurer la sécurité de chacun.

- 30 -

Source :

SOPFEU | <https://sopfeu.qc.ca/>

Pour signaler un incendie: 1-800-463-FEUX
(3389) vous pouvez aussi contacter le service
d'incendie, le 911 ou la Sûreté du Québec.

Gouvernement du Québec

<https://www.quebec.ca/>

Pour plus de détails sur les mesures en vigueur.

Information :



Luc Goudreau

Directeur de la prévention des incendies et de la sécurité civile - Ville de La Sarre
819 333-2282, poste 243 – lgoudreau@ville.lasarre.qc.ca






3 juin :

||| **Communiqué de presse** |||

Suite à des discussions avec la direction régionale de la Sécurité civile, **la MRC d'Abitibi-Ouest interdit l'accès à la forêt sous sa juridiction.**  

« Cette mesure préventive vise à minimiser les risques potentiels d'incendie et à garantir la sécurité de tous. En restreignant l'accès à la forêt, nous réduisons les chances d'initiation accidentelle de feux de forêt et permettons aux équipes de lutte contre les incendies de se concentrer sur les zones à risque élevé. De plus, je demande aux municipalités de notre territoire de faire de même », mentionne Jaclin Bégin, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

-  Respectez l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert et des feux d'artifice;
-  Respectez l'interdiction d'accès en forêt sur les terres concernées;
-  Évitez de circuler et de pratiquer des activités en forêt.

Merci de votre collaboration.

Pour lire le communiqué de presse:

<https://www.mrcao.qc.ca/fr/actualites/3472>

[Facebook](#)

3 juin :

Le mot de Normand Lagrange, directeur général de la MRC d'Abitibi-Ouest à la population sur les incendies.

N'hésitez pas d'écrire à Monsieur Lagrange si vous avez besoin:

nlagrange@mrcao.qc.ca

[#abitibiouest](#) [#abitibitemiscamingue](#) [#mrcao](#) [#mrcabitibiouest](#)

Vidéo de monsieur Normand Lagrange, directeur général de la MRC d'Abitibi-Ouest qui fait un état de situation et interdit l'accès sur la forêt sous la juridiction de la MRC.

[Facebook](#)

3 juin :

||| Communiqué de presse |||

🚫🚫 Interdiction complète de se rendre en forêt 🚫🚫

Plus tôt aujourd'hui, la MRC d'Abitibi-Ouest annonçait une interdiction de circuler en forêt. Voilà maintenant que cette décision, prise par différents organismes est effective pour plusieurs régions du Québec dont l'Abitibi-Témiscamingue.

Pour protéger les vies humaines et réduire les risques de nouveaux feux, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, avec ses partenaires de l'Organisation de la sécurité civile et de la SOPFEU a décidé d'élargir la zone où il est interdit de circuler en forêt.

Cette décision a été prise en raison des risques importants d'allumage de nouveaux feux et afin de faciliter les interventions de la SOPFEU.

Il est demandé aux citoyens de participer à l'effort de lutte contre les incendies de forêt en évitant d'accéder à la forêt.

Votre collaboration est essentielle.



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

HEBBIL (ajouter aussi codes régionaux HEBAB, HEBNOQ, HEBLAU, HEBLAK, HEBMAU, HEBBAG, HEBCON et HEBOUT)

Incendies de forêt

MODIFICATION DU TERRITOIRE TOUCHÉ PAR L'INTERDICTION D'ACCÈS EN FORÊT SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET PAR LA FERMETURE DE CHEMINS

Québec, le 3 juin 2023 - Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a décidé de modifier l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture des chemins annoncée hier, le 2 juin, pour des considérations d'intérêt public. L'interdiction s'étend maintenant sur une grande partie du Québec et ce, à compter de ce 4 juin 2023 à 8 h. Cette décision a été prise en raison des risques importants d'allumage de nouveaux feux et afin de faciliter les interventions de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

Si vous vous trouvez en forêt publique à l'intérieur de la zone agrandie vécue par l'interdiction, il est demandé de quitter le secteur dans les plus brefs délais.

Voici la carte de localisation du territoire touché :



1366, P. Avenue Jean-Jacques
Québec, Québec H1A 1S1
Téléphone : 418 521-3600
www.mrfn.gouv.qc.ca

Votre
gouvernement

La mesure d'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et de fermeture des chemins s'applique maintenant sur le territoire suivant :

NORD-DU-QUÉBEC : Jamésie (991), Administration régionale Kativik (992), Eeyou Itchee (Waswanipi, Mistassin, Oujé-Bougoumou, Chisasibi, Eastmain, Nemiscau, Waskaganish, Wemondji) (993).

CÔTE-NORD : La Haute-Côte-Nord (95), Manicouagan (96), Sept-Rivières (971), Minganie (981) pour sa portion à l'Ouest de la longitude 64° 30'.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN : Le Domaine-du-Roy (91), Maria-Chapdelaine (92), Lac-Saint-Jean-Est (93), Saguenay (941), Le Fjord-du-Saguenay (942).

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : Témiscamingue (85), Rouyn-Noranda (86), Abitibi-Ouest (87), Abitibi (88), La Vallée-de-l'Or (89).

MAURICIE : Maskinac (35), Shawinigan (36), Maskinongé (51) pour leur portion au Nord de la latitude 46° 45', La Tuque (90).

OUTAOUAIS : La Vallée-de-la-Gatineau (83) pour sa portion au Nord de la latitude 46° 45', Pontiac (84) pour sa portion au Nord de la latitude 46° 15'.

LAURENTIDES : Antoine-Labellé (79) pour sa portion au Nord de la latitude 46° 45'.

LANAUDIÈRE : Matawinie (62) pour sa portion au Nord de la latitude 46° 45'.

Le Ministère tient à rappeler à la population qu'en cette période où les indices d'inflammabilité sont extrêmes sur la plupart des régions du Québec, la plus grande prudence est de mise pour éviter une contagion. La collaboration de l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices du territoire forestier est essentielle pour protéger nos forêts et assurer la sécurité de la population.

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements sur le territoire fermé sont invitées à visiter la page [Forêt de forêt](#) du gouvernement du Québec, le site de la [SOPFEU](#) ou à contacter Services Québec au numéro de téléphone sans frais 1 877 644-4545.

Liens connexes :

Pour obtenir des renseignements sur le ministère des Ressources naturelles et des Forêts ou en savoir plus sur ses activités et ses réalisations, consultez le [mrfn.gouv.qc.ca](#) ou ses réseaux sociaux :

- [twitter.com/mrfnqc](#)
- [facebook.com/RessourcesNaturellesForêts](#)
- [linkedin.com/company/ressourcesnaturellesforets](#)
- [youtube.com/RessourcesNaturellesForêts](#)
- [instagram.com/mrfnqc](#)

- 30 -

Information :

Relations médias
Ministère des Ressources naturelles
et des Forêts
medias@mrfn.gouv.qc.ca
Tél. : 418-521-3675

4 juin :

||| Communiqué de presse |||

Déclaration de l'état d'urgence à Normétal

Tous les citoyens de Normétal sont priés de se présenter au centre d'accueil de la Cité étudiante Polyno de La Sarre (entrée Salle Desjardins) afin de s'enregistrer, et ce, même s'ils ont un endroit où se loger.

Un centre de commandement des mesures d'urgence a été déployé à la caserne des pompiers de Normétal. La Sûreté du Québec est également sur place afin de coordonner l'évacuation des citoyens. Cette mesure drastique vise à assurer la sécurité et le bien-être de tous les résidents concernés.

Les résidents des zones concernées par l'évacuation obligatoire sont priés de quitter immédiatement leur domicile et de suivre les consignes de sécurité données par les autorités.


Pour lire le communiqué : <https://www.mrcao.qc.ca/fr/actualites/3473>

[||| Communiqué de presse ||| Déclaration... - MRC d'Abitibi-Ouest | Facebook](#)

4 juin :

||| Avis d'évacuation à Val-Paradis |||

Les citoyens de la localité de Val-Paradis sont invités à quitter leur résidence en raison des feux de forêt qui sévissent actuellement.

Toutes les informations essentielles se trouvent ici 



Gouvernement régional
d'Éryou Itichne Saas-James
Localité de Valcanton

ALERTE

AVIS D'ÉVACUATION OBLIGATOIRE IMMÉDIATE

À toute la population de Val-Paradis,

Ainsi que rangs 2 et 3, 4 et 5, 6 et 7 ouest de Beaucanton

Vous devez évacuer votre résidence immédiatement et tout le monde doit aller se rapporter au Centre Desjardins (Polyno) au 500, rue principale, La Sarre et ce même si vous avez un endroit où vous réfugier.

Avisez vos voisins et vos proches. Ceux qui n'ont pas de véhicules, contactez la Localité au 819-941-2101 pour donner vos coordonnées. Nous aurons un service d'autobus pour vous.

Apporter vos animaux avec vous si possible et contacter la SPCA au 819-301-7555 si vous avez besoin. Merci de votre collaboration!

5 juin :

||| Communiqué de presse |||

La municipalité de Saint-Lambert décrète l'état d'urgence en raison des feux de forêt.

Les résidents des zones concernées par l'évacuation obligatoire sont priés de quitter immédiatement leur domicile et de suivre les consignes de sécurité données par les autorités.

Ces derniers sont invités à se rendre au centre d'accueil de la Cité étudiante Polyno de La Sarre (500 rue Principale) où ils seront pris en charge.

Pour lire le communiqué: <https://www.mrcao.qc.ca/fr/actualites/3474>

[||| Communiqué de presse ||| La... - MRC d'Abitibi-Ouest | Facebook](#)



6 juin :

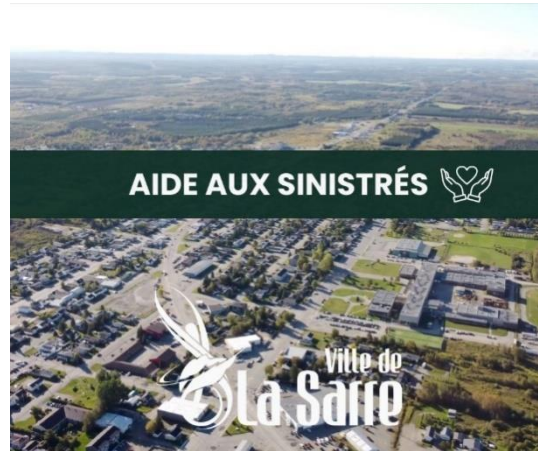
||| Feux de forêt - Distribution de repas |||

Dès aujourd'hui, un programme de distribution de repas gratuit destiné aux sinistrés est mis en place grâce à la collaboration du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi - CFPLA et de la [Ville de La Sarre](#).

Afin de bénéficier de cette aide, il est impératif de s'être préalablement inscrit lors de l'évacuation. Vous serez éligible si vous vous êtes enregistré en tant qu'évacué auprès de votre municipalité ou au centre d'accueil à La Sarre.

La distribution des repas se fera entre 11 h 30 et 13 h 30, ainsi qu'entre 16 h 30 et 18 h 30, exclusivement pour les citoyens concernés par les mesures d'évacuation et enregistrés sur les registres officiels.

Les sinistrés peuvent se rendre à la Table des chefs à La Sarre représenté sur la photo.



7 juin :

||| Feux de forêt – Le combat se poursuit |||

La violence des feux de forêt entraîne une gestion de crise sans précédent sur notre territoire.

Ce combat est mené sur différents fronts.

D'un côté, les pompiers multiplient les efforts pour combattre les flammes et de l'autre, des personnes clés assurent la coordination des actions à prendre.

Cette situation hors du commun occasionne un niveau de stress élevé pour tous.

Nous tenons à souligner l'apport exceptionnel des premiers répondants ainsi que des nombreux bénévoles.

Tous travaillent ensemble dans un seul but commun.

En Abitibi-Ouest, nous ne sommes pas seulement *Riche de nature*, mais bien *Riche de nos citoyens*.

Encore une fois, nous vous prions de respecter les différentes interdictions en vigueur.

Voici des images de certains de nos combattants en ce mercredi 7 juin.

Nous vous invitons à leur signifier votre soutien en commentaires.

Merci !

Crédit photo: Denis Beauregard - MRC d'Abitibi-Ouest

(1) [||| Feux de forêt – Le combat se poursuit... - MRC d'Abitibi-Ouest | Facebook](#)



8 juin :

Fermeture des chemins forestier

La MRC d'Abitibi-Ouest avise la population que les accès aux chemins forestiers sur le territoire de la forêt de proximité, situé au nord-est du territoire et sur les lots intramunicipaux du TNO Rivière-Ojima, secteurs St-Eugène-de-Chazel et Languedoc, sont restreints. 🚫

Aucun accès aux lots privés n'a été bloqué, mais nous vous demandons de respecter les avis en vigueur.

Cette décision a été prise afin d'être en cohérence avec l'interdiction de se rendre en forêt publique et d'éviter qu'un nouvel incendie se déclare en raison de l'activité humaine.

Vous pouvez consulter la localisation des accès restreints en suivant ce lien :

<https://mrcao.maps.arcgis.com/.../ins.../basic/index.html...>

Merci de votre compréhension



8 juin :

||| SEANCES D'INFORMATION POUR LES PERSONNES SINISTREES |||

Afin de transmettre de l'information pertinente et véridique aux personnes touchées, des séances d'information aux sinistrés seront tenues quotidiennement à 19 h à la Salle Desjardins.

🚫 Seuls les sinistrés enregistrés pourront y avoir accès 🚫

👉 Pour la population générale, un résumé vidéo sera publié sur la page Facebook de @Ville de La Sarre.



AIDE AUX SINISTRÉS

**SÉANCE
D'INFORMATION**
Tous les jours
à 19 h

*Personnes évacuées et
enregistrées seulement

SALLE DESJARDINS
500, rue Principale

9 juin :

Voici la capsule vidéo de la séance d'information du 8 juin destinée aux personnes sinistrées.

****Capsule vidéo****

10 juin :

||| Feux de forêt |||

Un rappel amical que plusieurs avis et interdictions sont présentement en vigueur. 🚫

Nous continuons de vous demander votre collaboration afin de participer à l'effort de lutte contre les incendies de forêt en évitant d'accéder à la forêt et en respectant les avis et interdictions en lien avec l'allumage de différentes sources de chaleur. 🔥



11 juin :

||| ETAT DE SITUATION 11 JUIN 2023 à 12 h |||

Selon M. Gérard Lacasse, de la SOPFEU, ***l'incendie n'a pas progressé depuis hier.***

Les conditions météorologiques sont de notre côté et les équipes de Ressources naturelles et Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick sont en place. Il n'y a toujours aucun dommage aux résidences de Normétal et Saint-Lambert. Même si un peu de pluie est tombée, le danger d'incendie demeure très élevé et il est important de respecter les interdictions, qui sont toujours en vigueur.

||| Centre d'accueil |||

Le Centre d'accueil demeure ouvert en tout temps au 500, rue Principale, à La Sarre. Les personnes évacuées doivent venir s'y enregistrer même si elles ont un endroit où loger.

||| Séance d'information |||

Une séance d'information pour les personnes évacuées se tiendra de nouveau à 19 h ce soir à la Salle Desjardins.

Nous accueillons présentement plusieurs personnes supplémentaires sur notre territoire.

Merci de continuer d'être aussi accueillants et bienveillants.



13 juin :

||| Réintégration des citoyens de Saint-Lambert |||

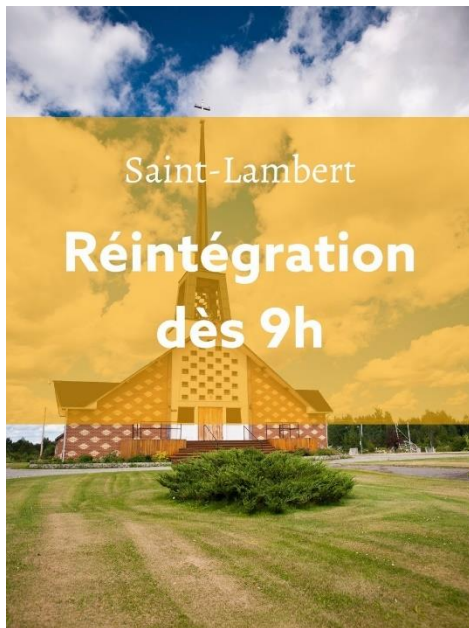
Dès 9h ce mardi 13 juin, les citoyens de Saint-Lambert pourront réintégrer leur domicile.

Ce retour s'effectuera via le point de contrôle sur le 6e-et-7e Rangs.

Une preuve de résidence sera demandée.

À votre arrivée, veuillez inspecter l'état de votre domicile.

**** Prenez note que finalement, la collecte des ordures se fera ce VENDREDI 16 juin. **** 🚛



13 juin :

||| Séance d'information pour les citoyens de Normétal |||

Prenez note que la séance d'information prévue ce soir à 20h pour les citoyens de Normétal sera diffusée sur cette page.



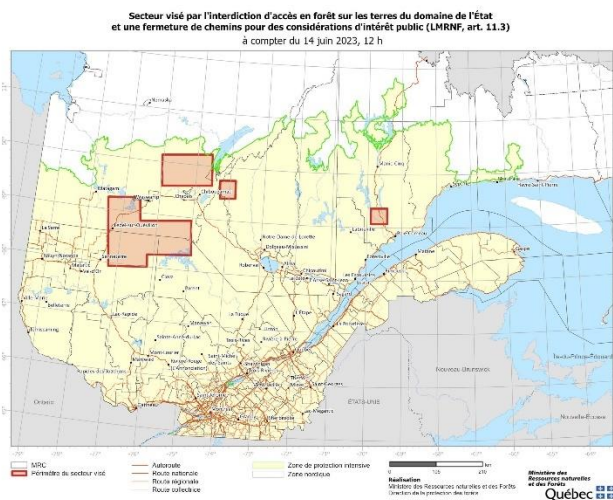
||| Séance d'information pour les citoyens de Normétal |||

La séance débute à 20h

**** Diffusion vidéo ****

14 juin :

Levée partielle du territoire touché par l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et par la fermeture de chemins.



15 juin : Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert ?

Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches: Foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction.

Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert: les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre.

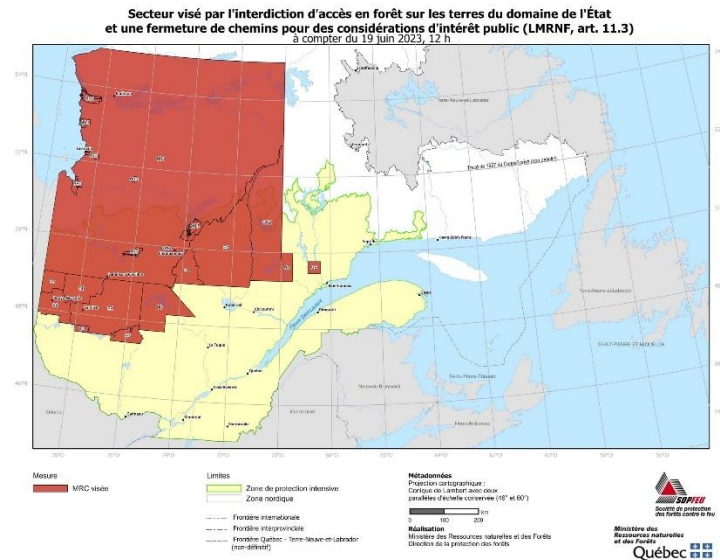
Source: @SOPFEU-Page officielle



18 juin :

Dès lundi le 19 juin à midi, il sera interdit d'aller en forêt sur les terres publiques.

Nous comptons sur votre collaboration.



21 juin :

||| Feux de forêt |||

C'est ce soir, après 14 journées consécutives à combattre l'incendie près de Normétal, que l'équipe du Nouveau-Brunswick terminera son mandat sur notre territoire. Demain, ils prendront la route afin de rentrer à la maison pour du repos bien mérité.

Nous souhaitons remercier monsieur Bruno Pelletier, superviseur du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick et toute son équipe pour leur dévouement envers notre communauté. Nous vous serons éternellement reconnaissant.

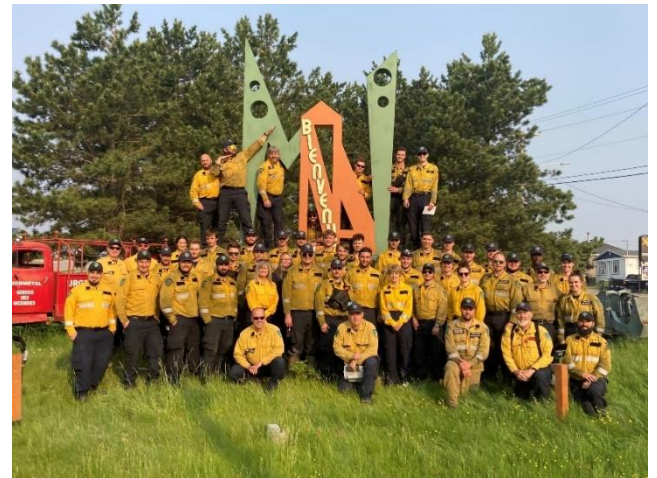
Dès ce soir, une équipe de la SOPFEU prendra le relais car le combat n'est pas terminé. Même si la zone près de la municipalité est sécurisée, l'incendie est toujours considéré hors de contrôle à 7 kilomètres au nord-ouest de Normétal. Hier, le feu a ravagé une superficie d'environ 300 hectares.

Aujourd'hui, des hélicoptères et avions citernes continueront d'éteindre l'incendie.

Ceci étant dit, nul besoin de vous rappeler qu'il est primordial de respecter les différents avis en vigueur concernant l'interdiction d'aller en forêt publique, de faire un feu à ciel ouvert ou de survoler un incendie de forêt.

Votre collaboration est essentielle.

Merci



22 juin :

||| Feux de forêt ||| 🔥🌲🌲🔥

En raison de la situation qui prévaut, les municipalités de l'Abitibi-Ouest ont pris la décision d'interdire tout allumage de feux sur son territoire.

Feux d'artifice : **INTERDIT** 🚫

Feux de camp : **INTERDIT** 🚫

Feux avec pare-étincelle : **INTERDIT** 🚫

C'est simple, pour le moment, le feu, c'est **NON!** 🚫

Est-ce que je peux utiliser mon BBQ ? Oui, seulement s'il est au propane.

Pour les personnes plus visuelles, nous vous avons préparé une affiche avec des pictogrammes.

Rappelons que l'accès en forêt sur les terres publiques est toujours interdit. 🚫

S'il vous plaît, respectez les différents avis en vigueur.

Votre collaboration est essentielle.



22 juin :

||| **Feux de forêt** ||| 🔥🌲🌲🔥

En raison de la situation qui prévaut, les municipalités de l'Abitibi-Ouest ont pris la décision d'interdire tout allumage de feu sur son territoire.

Feux d'artifice : **INTERDIT** 🚫

Feux de camp : **INTERDIT** 🚫

Feux avec pare-étincelle : **INTERDIT** 🚫

C'est simple, pour le moment, le feu, c'est **NON!** 🚫

Est-ce que je peux utiliser mon BBQ ? Oui, seulement s'il est au propane.

Pour les personnes plus visuelles, nous vous avons préparé une affiche avec des pictogrammes.

Rappelons que l'accès en forêt sur les terres publiques est toujours interdit. 🚫

S'il vous plaît, respectez les différents avis en vigueur.

Votre collaboration est essentielle.



23 juin :

||| Feux de forêt - État de la situation ||| 🔥🔥🌲🌲

La MRC d'Abitibi-Ouest souhaite informer la population que l'incendie 281 fait toujours partie des priorités de la SOPFEU et que le travail sur le terrain se poursuit afin de protéger les citoyens de Normétal, Saint-Lambert et La Reine. **Même si les citoyens de ces municipalités ont reçu un avis de se préparer en cas d'évacuation, aucune évacuation n'est prévue à très court terme.**

Afin d'être au fait des plus récents changements, la MRC d'Abitibi-Ouest et les municipalités concernées échangent quotidiennement avec la SOPFEU et la sécurité civile. Sur le terrain, le travail se poursuit alors que des équipes de pompiers forestiers combattent l'incendie. Si la visibilité le permet, ils seront appuyés par 3 hélicoptères et 4 avions citernes. Une équipe des Forces Armées Canadiennes travaillent du côté de Val-Paradis afin de créer une

tranchée. Les pompiers de Normétal et des localités voisines sont également disponibles. Dimanche, 16 nouveaux pompiers s'ajouteront à l'équipe en place.

Selon les prévisions disponibles, la direction des vents soufflera vers le nord-est pour les 12 prochaines heures. La fumée devrait être abondante pour la municipalité de Normétal ainsi que la localité de Valcanton. En milieu de soirée, le vent devrait souffler vers le sud, ce qui provoquera beaucoup de fumée pour l'Abitibi-Ouest. Nous invitons la population à la prudence car la qualité de l'air sera mauvaise à très mauvaise.

Nous vous rappelons qu'en cas d'évacuation volontaire, il est impératif que les citoyens informent leur municipalité de leur déplacement.

Pour lire le communiqué officiel: <https://www.mrcao.gc.ca/fr/communiqués-2023>



Communiqué – Pour diffusion immédiate

Feux de forêt : État de la situation

La Sarre, vendredi le 23 juin 2023 – La MRC d'Abitibi-Ouest souhaite informer la population que l'incendie 281 fait toujours partie des priorités de la SOPFEU et que le travail sur le terrain se poursuit afin de protéger les citoyens de Normétal, Saint-Lambert et La Reine. Même si les citoyens de ces municipalités ont reçu un avis de se préparer en cas d'évacuation, aucune évacuation n'est prévue à très court terme.

Afin d'être au fait des plus récents changements, la MRC d'Abitibi-Ouest et les municipalités concernées échangent quotidiennement avec la SOPFEU et la sécurité civile. Sur le terrain, le travail se poursuit alors que des équipes de pompiers forestiers combattent l'incendie. Si la visibilité le permet, ils seront appuyés par 3 hélicoptères et 4 avions citernes. Une équipe des Forces Armées Canadiennes travaillent du côté de Val-Paradis afin de créer une tranchée. Les pompiers de Normétal et des localités voisines sont également disponibles. Dimanche, 16 nouveaux pompiers s'ajouteront à l'équipe en place.

Selon les prévisions disponibles, la direction des vents soufflera vers le nord-est pour les 12 prochaines heures. La fumée devrait être abondante pour la municipalité de Normétal ainsi que la localité de Valcanton. En milieu de soirée, le vent devrait souffler vers le sud, ce qui provoquera beaucoup de fumée pour l'Abitibi-Ouest. Nous invitons la population à la prudence car la qualité de l'air sera *mauvaise à très mauvaise*.

Nous vous rappelons qu'en cas d'évacuation volontaire, il est impératif que les citoyens informent leur municipalité de leur déplacement.

-30-

Source : Denis Beaugard
Conseiller en communication
MRC d'Abitibi-Ouest
819-339-5671 poste 240

25 juin :

Qualité de l'air, recommandation de la Santé publique

Comme vous l'avez sans doute remarqué, la qualité de l'air n'est présentement pas bonne sur notre territoire et elle se dégradera en soirée.

En présence de fumée visible ou d'odeur de fumée, limitez ou reportez, lorsque possible, les activités extérieures qui nécessitent un effort physique.

L'ensemble de la population et plus particulièrement les personnes vulnérables, notamment les enfants, les femmes enceintes, les aînés, les personnes asthmatiques, les personnes souffrant de problèmes cardiaques, ainsi que celles qui souffrent déjà de maladies respiratoires, comme l'emphysème et la bronchite chronique, sont invitées à diminuer leur exposition et à appliquer les mesures suivantes :

- Demeurer à l'intérieur de sa résidence;
- Fermer les fenêtres;
- Limiter les échanges d'air avec l'extérieur (par exemple : arrêter l'échangeur d'air);
- Éviter de faire toute activité physique intense à l'extérieur;
- Veiller à demeurer en contact avec les personnes seules;
- S'assurer d'avoir accès à sa médication et de suivre son plan d'action convenu avec son médecin traitant;
- Contacter Info-Santé (811, option 1) ou Info-Social (811, option 2) en cas de préoccupations quant à son état de santé.

Pour obtenir plus d'information, consultez le lien suivant:

[https://www.ciass-at.gouv.qc.ca/feux-de-foret-en.../...](https://www.ciass-at.gouv.qc.ca/feux-de-foret-en.../)

**Mise à jour : 25 juin 2023 –
Qualité de l'air en Abitibi-Témiscamingue**

MRC / Ville	Qualité de l'air	Précisions
MRC d'Abitibi MRC de la Vallée-de-l'Or Ville de Rouyn-Noranda MRC de Témiscamingue	Mauvaise	- Période de 24 heures.
Abitibi-Ouest	Mauvaise à très mauvaise	- Période de 24 heures, la qualité de l'air se dégradera fortement en soirée.

Legende :
Très mauvaise | Mauvaise à très mauvaise | Généralement mauvaise | Mauvaise par moments | Généralement acceptable | Bonne

Pour connaître les mesures préventives et obtenir plus d'informations :
[ciass-at.gouv.qc.ca/feux-de-foret-en-abitibi-temiscamingue/](https://www.ciass-at.gouv.qc.ca/feux-de-foret-en-abitibi-temiscamingue/)

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Québec

26 juin :

||| Feux de forêt - Qualité de l'air |||

Voici des ressources pour connaître la qualité de l'air et les prévisions sur les panaches de fumée :

➔ Pour consulter en direct les données sur la qualité de l'air :

<https://cyclone.unbc.ca/aqmap/fr/#9/48.6701/-78.9821>

➔ Pour consulter le radar sur les panaches de fumées et les prévisions :

<https://firesmoke.ca/forecasts/current/>

➔ Pour obtenir plus de renseignements : <https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/feux-de-foret-en-abitibi.../>

Source: CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

29 juin :

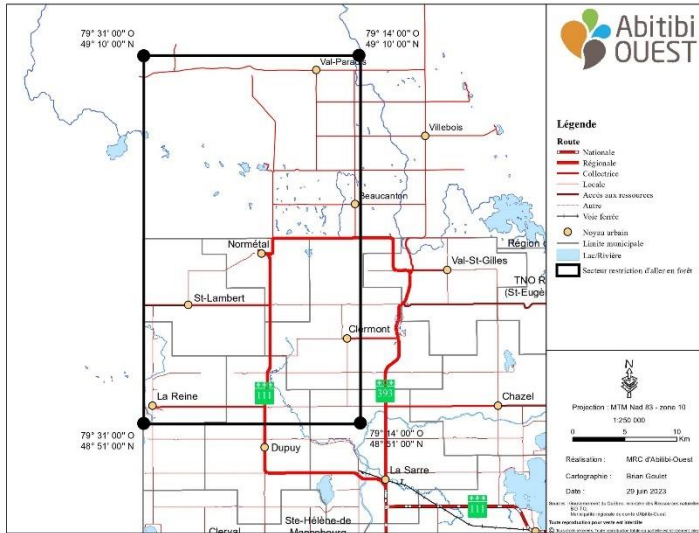
[🚫🔥 LEVÉE PARTIELLE | Interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture des chemins forestiers]

Le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts a décidé de modifier l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture des chemins forestiers. Cette décision, prise en collaboration avec la SOPFEU, entraîne donc la levée partielle des mesures sur une partie du territoire.

Cependant, certains secteurs de notre territoire sont toujours inaccessibles. Il s'agit de La Reine, Clermont, Saint-Lambert, Normétal.

Pour connaître les détails sur l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture des chemins forestiers ➡ <https://bit.ly/3Nsk6AR>

Pour référence, voir la carte ci-jointe.

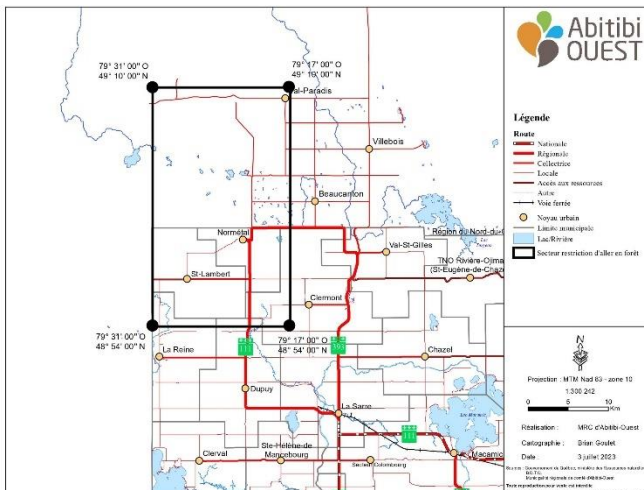


3 juillet :

[🚫🔥 LEVÉE PARTIELLE] Interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture des chemins forestiers]

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a décidé de modifier l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture des chemins forestiers. Cette décision, prise en collaboration avec la SOPFEU, entraîne donc la levée partielle des mesures sur une partie du territoire.

Cependant, certains secteurs de notre territoire sont toujours inaccessibles. Il s'agit de Saint-Lambert et Normétal.



7 juillet :

||| Sécurité incendie |||

Les 5 et 6 juillet, 44 pompiers de l'Abitibi-Témiscamingue dont 11 de la MRC d'Abitibi-Ouest étaient à Maniwaki afin de suivre la formation ***Combattant qualifié auxiliaire*** offerte par la SOPFEU.

Il y avait 6 pompiers de La Sarre, 3 de Palmarolle, 1 de Sainte-Germaine-Boulé et le préventionniste de la MRC d'Abitibi-Ouest et également pompier à Macamic.

Il s'agissait d'une formation technique et terrain afin d'être apte à porter assistance dans le contexte des feux de forêt.

Nous tenons à remercier les participants pour leur engagement à protéger notre territoire.



11 juillet :

||| **Programme aide d'urgence PME - Feux de forêt** |||

C'est à La Sarre la semaine dernière que le gouvernement du Québec a dévoilé le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Feux de forêt 2023* afin d'aider les entreprises dont les opérations ont été affectées par les feux de forêt.

Pour connaître votre admissibilité, veuillez communiquer avec notre équipe de conseillers en développement d'entreprises au 819-339-5671.

Pour connaître les détails du programme, cliquez sur ce lien:

<https://developpement.mrcao.qc.ca/.../programme-aide-d...>



PROGRAMME
AIDE D'URGENCE
PME - Feux de forêt

- **Prêt ou garantie de prêt par la MRC d'Abitibi-Ouest pouvant aller jusqu'à 50 000\$.**

Communiquez avec le Service développement de la MRC d'Abitibi-Ouest afin de vérifier votre admissibilité.

 <https://developpement.mrcao.qc.ca/fr/>  **819-339-5671**

17 juillet :

||| Visite du premier ministre François Legault |||

Nous avons eu l'honneur de recevoir la visite du premier ministre François Legault. Cette rencontre, d'une trentaine de minutes, s'est tenue à l'hôtel de ville de La Sarre.

Le premier ministre a échangé avec différents intervenants qui ont travaillé à la coordination de la gestion de crise en lien avec les feux de forêt.

Il a remercié l'ensemble des personnes impliquées pour les actions posées afin de garantir la sécurité de tous.

Le premier ministre a profité de son passage afin de signer le livre d'Or de la Ville de La Sarre.

